

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mars 2018 à 20H00

Sont présents :

CG :

Dunand Nicole, Galli Céline, Haldimann Romane, Pfeiffer Martine, Theurillat Aline, Grange David, Maradan Raphaël, N'Gaïde Ibrahima, Sauser Antoine, Verbeck Sébastien

Excusés : Bonvallat Lörtscher Joëlle, Savary Haldimann Honorine, Château Tom

CC : Boucard Michel, Jeanneret Eddy, Raval Philippe, Vermot Julien

Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22.02.2018
3. Demande de crédit de Fr. 80'000.- pour la participation communale aux travaux de la RC 2325, Traversée du village.
4. Informations du conseil communal
5. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 22.02.2018

N. Dunand : Comme le procès-verbal n'est pas finalisé, il sera accepté lors de la prochaine séance.

3. Demande de crédit de Fr. 80'000.- pour la participation communale aux travaux de la RC 2325, Traversée du village

P. Raval : Explique que la demande de crédit concerne les travaux à la charge de la commune, l'autre part étant à charge de l'Etat. La part communale comprend les travaux des trottoirs, la pose d'un candélabre puisque le passage pour piétons ne sera pas assez éclairé. Le candélabre situé vers l'ancienne poste sera déplacé devant le bâtiment, propriété de M. Chabloz. Un investissement est également prévu pour l'installation du molok pour supprimer les 4 containers de l'abri de bus. Des divers et imprévus pour environ 12'400 CHF. Nous allons profiter d'une commande de la Ville du Locle pour le molok et espérons obtenir 40% de rabais. La facture pour la commune sera envoyée à la fin des travaux, selon les métrées. Selon les ingénieurs de l'Etat, le montant à charge de la commune est compté assez large. C'est l'entreprise Colas qui va effectuer les travaux. Le premier rendez-vous de chantier a lieu le 3 avril. Nous espérons que la météo sera clémente pour ces travaux. Les travaux commenceront côté Brévine jusqu'à Corbak et ensuite de l'autre côté pour ne pas gêner la manifestation. Nous espérons qu'il n'y aura pas trop de retard pour pouvoir terminer en 2018, compris le marquage de la route.

Avez-vous des questions ?

Estime que chacun s'en sort bien puisque ces travaux étaient estimés à environ 1'300'000 CHF, on arrive à 850'000 CHF environ, les 100'000 CHF prévus pour nous ont été revus à la baisse, et les 80'000 CHF budgétés suffiront.

D.Grange : Demande si le carrefour du Vieux Puits sera praticable à Pentecôte ?

P. Raval : Il sera praticable, il y aura peut-être de la chaille, mais pas de trous. Cela va peut-être engendrer quelques soucis au niveau de la circulation, car il y aura certainement des feux. Cependant d'après ce que l'on sait à cette période il n'y aura pas de feux.

Donne une explication par rapport aux plans reçus, par rapport à l'évacuation des eaux, le plan est faux, l'évacuation se fera depuis le bâtiment de M. Chabloz, puis dans l'herbe, la route sera traversée une seule fois au niveau du jardin potager de Temple 87. Ceci afin d'éviter d'endommager le goudron sur tout le trajet. Un sondage sera effectué pour s'assurer que toute l'eau pourra être évacuée dans le puits perdu.

E. Jeanneret : Informe que c'est l'entreprise Colas qui a effectué la réfection de la route du Cachot à la satisfaction de chacun. Est content que cette entreprise ait été choisie.

P. Raval : Au niveau de la différence de prix, l'entreprise Colas a effectué un gros rabais sur les heures de régie, puisqu'elle part du principe que si l'Etat a fait des sondages, qu'il ne devrait pas y avoir de surprise. L'entreprise a l'obligation de pratiquer les mêmes prix pour les travaux qui pourraient être demandés au privé par les bordiers.

N. Dunand : Lit l'arrêté relatif à cette demande de crédit. Elle demande aux conseillers généraux de voter.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité des membres présents (9 oui).

4. Informations du conseil communal

Vieux-Puits

M. Boucard : Informe que la commission s'est réunie pour auditionner deux candidats intéressés à reprendre la gérance. Actuellement nous ne pouvons pas encore vous en dire plus puisque la commission se réunit prochainement pour faire son choix. Il s'agit de deux couples dont l'un est assez intéressant, le choix sera difficile. Un des deux couples habite en France. Est-ce que le conseil général accepte que nous engagions un gérant qui habite en France ? En effet, cela va générer certainement des commentaires, ce couple est de nationalité suisse, mais habite en France depuis 6 ans, les enfants sont scolarisés là-bas. Demande au Conseil général de se prononcer et dire si nous pouvons aller de l'avant avec ce couple, afin que l'on puisse donner votre avis à la commission.

R. Haldimann : Demande à quel niveau ce couple sort du lot ?

M. Boucard : Au niveau professionnel, ont beaucoup d'ambition, sont plein d'idées, se projettent déjà dans ce restaurant.

D.Grange : Mon avis sur la question est que selon ce que l'on recherche à avoir c'est un restaurant dans le village qui soit valable et accueillant qui corresponde aux critères qu'on avait exprimés lorsqu'on a décidé de reprendre cet établissement. Après on pourrait avoir exactement la même discussion si c'était des gérants qui venaient de La Brévine en opposition avec des gérants qui habitent La Chaux-du-Milieu. Je ne vois pas forcément où est le problème.

P. Raval : Le problème, il est fiscal. Que le futur gérant paye des impôts ailleurs dans le canton serait encore légitime, mais dans ce cas-là nous n'aurons rien. En cas de gros problèmes, il sera difficile de récupérer étant donné qu'ils habitent en France. Dans le cas où il avait promis de venir s'installer dans un certain délai, on aurait pu discuter.

R. Maradan : Si j'ai bien compris, ce couple connaît bien le métier et pourrait s'il travaille bien attirer du monde.

A. Sauser : Dans le cadre de la politique fiscale, dans tous les cas formellement et juridiquement on ne peut pas voter sur une chose qui serait discriminatoire. Dans tous les cas notre avis compte peu parce qu'en tant que conseil général on ne peut pas se prononcer sur la provenance, je pense que c'est à la commission de faire ce choix. Il est sûr qu'un débat doit avoir lieu et pourrait avoir lieu avec la population, mais en tant qu'organe politique on ne peut voter. Quand on dira après le conseil général a dit non, c'est un vote, avis ou pas.

M. Pfeiffer : A titre de comparaison avec l'autre couple, pourquoi ?

P. Raval : Un des couples a déjà un restaurant, et l'autre plus intéressant il est dans le management, il n'est plus dans la restauration, il l'a été et a quitté pour être gérant de restaurant de grande surface, pour lui c'est le dernier moment pour se mettre à son compte.

R. Maradan : Pense qu'il faut attendre la séance de la commission et voir le rapport de la commission qu'on connaisse les pour et les contre pour chaque postulation.

P. Raval : Selon mes connaissances la commission est à 90% pour l'engagement du couple habitant en France.

R. Maradan : Là on devrait donner un avis sur une personne que l'on ne connaît pas. J'ai vu le CV de ce couple, il est vraiment très intéressant par rapport à l'autre.

D.Grange : Si on n'est pas très chaud pour le couple suisse et très intéressé pour le couple domicilié en France, et que cela pose tout de même un gros problème éthique, fiscal etc. A quel point est-ce nécessaire de prendre dans cet échantillonnage de couples. On a fait paraître des annonces une fois, peut-être que ce n'était pas le bon moment et qu'il faut le refaire dans le but de trouver quelqu'un qui conviendrait mieux ?
Il serait dommage de faire un non choix.

R. Maradan : Si c'est une personne qui habite Neuchâtel, elle ne va pas non plus payer des impôts chez nous.

N. Dunand : Qui a vu les deux couples ?

P. Raval : Les deux ont été vus.

N. Dunand : A entendre il y a déjà un petit a priori que vous vous êtes faits et comme nous n'avons pas vu ces deux couples nous sommes influencés par vos a priori, nous ressentons que les autres sont déjà écartés.
Et cela me dérange.

S. Verbeck : Ce que vous nous demandez en fait, c'est si cela nous dérange que ce soit un couple qui habite en France qui reprenne la gérance ?

M. Boucard : Insiste sur l'importante différence de motivation des deux couples.

S. Verbeck : Est-ce qu'il y a eu des tests par rapport à la cuisine des deux couples ?

D.Grange : Souhaite revenir sur ce qu'a dit A. Sauser qui a entièrement raison. On peut tous donner notre avis, même si on ne vote pas cela ne sera pas discriminatoire, par contre si on vote contre l'engagement d'une personne habitant en France, cela sera clairement discriminatoire. Même s'il s'agit uniquement de notre avis, il est discriminatoire. Du coup cette discussion au sens légal du terme n'a pas lieu dans le but d'un avis juste consultatif dans une séance officielle et légale. Là, notre avis n'a pas lieu d'être et n'a pas lieu d'être entendu.

P. Raval : N'est pas sûr d'être dans l'illégalité en demandant l'avis du Conseil général. Lorsque la commission proposera une candidature, le conseil communal devra décider.

D.Grange : Indique que le Conseil général doit légalement se prononcer sur certains sujets, en l'occurrence pas sur celui-là.

P. Raval : Indique que le sujet est clos, que nous verrons par la suite.

A. Theurillat : Rappelle que la réouverture du Vieux Puits ne concerne pas seulement nos citoyens, mais qu'il faut aussi que les gens de l'extérieur l'apprécient et que cela fasse connaître notre région. Ce point lui paraît important.

E. Jeanneret : Comme les restaurants de village peinent à faire tourner leur commerce, il vaut la peine d'avoir quelqu'un de motivé. Le prix de la location servira tout de même à payer ce que nos contribuables ont investis. On aurait tout de même un retour sur investissement. Il est important que le Vieux Puits ait une bonne renommée. Il est nécessaire d'avoir quelque chose de chouette au village.

N. Dunand : Indique qu'il faut faire confiance à la commission.

E. Jeanneret : Concernant le camp de ski, l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 interdisant aux communes responsables de leur financement de demander plus de 16.00 Fr./jour aux parents, somme correspondant aux frais de nourriture, a été revu, la somme demandée aux parents pourraient aller maintenant jusqu'à 25.00 Fr./jour. Les 3 communes souhaitent impérativement faire perdurer ces camps elles réfléchissent pour trouver d'autres solutions de financement maintenant moins importantes. Le souhait du Locle et des Brenets est de ne faire que 3 camps de ski pour tout le cercle scolaire et inclure les frais dans les écolages. Les représentants de la vallée n'adhèrent pas à cette proposition, par chance l'organisation des camps de ski est de la responsabilité des communes.

L'autorisation de transports pour le bus scolaire pour la rentrée 2018 ne nous est toujours pas parvenue, on dira peut-être à nos enfants : venez à pied !

Pour Croq'Chaux, on doit absolument avoir une personne diplômée directrice. Y. Borel n'a pas de diplôme de directrice, la responsable du canton indique qu'il pourrait y avoir une tolérance, puisque j'aurais peut-être trouver quelqu'un qui aurait ce profil. Un travail même à 10% dans la structure, cela pourrait suffire.

Nous n'aurons plus le même garde-forestier pour la gestion de nos forêts, M. Gigon sera remplacé par M. Vuillemez que je vais rencontrer prochainement. Le moment de la coupe de bois pour cette année risque d'être changé.

D. Maradan : A propos des camps de ski si les parents acceptent de prendre la différence ?

E. Jeanneret : On est là dans une zone grise, on ne pourrait qu'accepter des dons, mais les camps de ski sont réservés pour l'année prochaine, maintenant, c'est la communication et la forme que l'on doit travailler.

D. Grange : Il faudra donc penser à trouver des solutions alternatives, par exemple pour financer la course d'école les institutrices ont fait des tresses de Pâques que les parents peuvent acheter.

E. Jeanneret : l'idée d'organiser quelque chose avec les 3 communes a aussi été évoquée. On est les seuls du CSLL à faire des camps de ski depuis la 3^e Harmos, d'où l'idée de se coordonner les 3 communes pour organiser quelque chose peut-être à la fête du froid.

D. Grange : concernant le transport scolaire, c'est le canton qui doit délivrer cette autorisation, était-ce au niveau de la personne qui conduit ?

E. Jeanneret : Le Service des transports qui accorde ces autorisations doit privilégier les lignes de Car postal, et il y a la volonté politique qui voudrait que nous n'ayons qu'un seul collège dans la vallée à La Brévine qui serait plus facile à gérer au niveau du CSLL. Dans ce cas-là, on nous obligerait à travailler avec Car postal. Mais eux n'ont aucun moyen pour remplacer la desserte de notre bus scolaire ou à un prix inabordable et plus onéreux que notre bus scolaire.

D. Grange : Trouve cette situation odieuse, en plus les subventions sont tombées.

E. Jeanneret : De plus nous devons payer un émolument pour cette autorisation. Lors de l'entretien avec les personnes concernées, leur proposition impliquait que les enfants devaient attendre longtemps depuis leur arrivée avec Car postal jusqu'à l'heure du début des leçons, ceci même en hiver par des températures négatives ! Ce qui est pour moi une aberration. De plus le transport de plusieurs enfants effectués par les parents pourrait avoir des conséquences en cas d'accident, il est interdit. Dans le cas où nous n'obtenions pas d'autorisation, nous irons plus loin.

D. Grange : Est choqué que Neuchâtel s'octroie ce pouvoir-là, il n'y a aucune volonté de limiter le budget de l'Etat, c'est juste une espèce de caprice.

E. Jeanneret : Auparavant les politiques de la vallée ne s'entendaient pas, alors que les nouveaux sont tous acquis à la cause de garder tous les collèges tant que possible. Tout en sachant que selon les effectifs, des déplacements d'enfants devront se faire. Comme c'est le cas déjà actuellement avec trois élèves bréviniers que notre transport scolaire prend en charge le matin. Changements il y aura forcément. Les lieux différents d'habitation rendent les déplacements plus ou moins confortables pour les parents, en tenant compte que dans une famille les enfants peuvent être scolarisés à trois endroits différents. De plus un certain effectif par classe est imposé.

P. Raval : Rappelle que le canton doit favoriser les transports qui sont subventionnés, donc chez nous Car postal. Par contre chez nous Car postal ne peut assumer un service porte à porte comme notre bus scolaire, il faudrait qu'il comprenne qu'il est dangereux pour des enfants de 4 ans de se rendre à un arrêt Car postal avec la circulation actuelle.

D. Grange : Par rapport à cette multiplication des collèges dans la vallée, à l'époque M. Jubin était favorable au maintien des collèges dans les villages. Connaît-on la position de la nouvelle directrice du CSLL ?

E. Jeanneret : C'est une rationalisation du travail, question transport c'est une facilité d'organisation, du coup est favorable à l'école sur un seul site. En cas de désaccord entre les 3 communes, selon la convention signée, la décision serait prise par Le Locle, et nous ne serions pas avantagés. Les 3 conseillers actuelles tirent tous à la même corde, mais se rendent bien compte que d'ici 6-7 ans les effectifs vont baisser.

P. Raval : Donne quelques informations au sujet du Vieux-Puits, un planning a été effectué pour définir les différentes tâches. Les plans de l'annexe économat sont en phase de réalisation, ils seront présentés à M. Baudraz, actuel propriétaire le 12 avril afin qu'ils puissent être déposés le 16 avril. Ceci nous donnera 11 semaines environ pour obtenir le permis de construire. Ceci permettrait de réaliser dans de bonnes conditions la construction de l'économat pour pouvoir ouvrir au 1^{er} septembre.

Les travaux dans la cuisine et du WC handicapés auront lieu lors des vacances d'été. Les actes seront signés en juin. Dans le cadre des travaux de la route, une expertise de l'état actuel du bâtiment sera réalisée la semaine prochaine. En cas de dégâts dû aux travaux, les frais de remise en état incomberont à l'Etat.

Concernant les pompiers de la vallée, j'ai été convoqué le 5 février dernier par le comité directeur. Il est ressorti de cette séance que les pompiers démissionnaires seront convoqués à La Chaux-du-Milieu, afin de connaître leur position. A savoir si indépendamment de la réintégration ou non du commandant, ils seraient susceptibles de réintégrer le corps.

Au niveau de STIVAB en raison de l'introduction du MCH2, toutes les communes et syndicats doivent passer au plan comptable harmonisé. Il devrait donc présenter une comptabilité MCH 2. Une séance à ce sujet est agendée mardi. Plusieurs solutions sont envisageables en fonction de la propriété des bâtiments et terrains.

Concernant la réforme de l'imposition des personnes physiques la CDC Fineco a reçu un mail ce matin pour annoncer une conférence de presse à ce sujet, alors que les différentes commissions qui ont travaillées à ce sujet ne sont pas au courant de ce qui va être annoncé. Cette réforme annonce à terme une perte de rentrées fiscales de plus de CHF 100'000'000 qu'il faudra compenser !

Une péréquation des charges scolaires est aussi en cours d'élaboration, elle viserait à mieux répartir les charges pour les cercles scolaires.

E. Jeanneret : Actuellement les écolages d'enfants placés en institution spécialisées étaient pris en charge par les communes de domicile, il a été proposé que ce soit le cercle scolaire qui répartissent ces charges sur toutes les communes. Cette proposition a été refusée.

5. Divers

A. Sauser : Annonce qu'il va devoir démissionner du Conseil général, par manque d'intérêt, mais pour des raisons professionnelles. A la demande de son employeur, en raison de sa nouvelle qualification il va devoir s'établir dans le canton de Vaud et y déposer ses papiers. Il remercie l'ensemble du conseil général et souhaite tout le meilleur à la commune. Il trouve que de belles choses se font avec de gros débats de fond, en pensant qu'au canton ou même à Berne certains débats sont peut-être trop alambiqués, alors qu'ici on parle de choses censées avec beaucoup de volonté, cela prouve l'intérêt citoyen. Il enverra une lettre formelle.

N. Dunand : Le remercie et lui souhaite au nom des autorités tout le meilleur dans ce canton voisin.

P. Raval : Le remercie également pour son investissement, et rappelle qu'il faudra le remplacer.

La séance est levée à 21h05

A-L. Monard